



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....32  
 Pouvoirs.....09  
 Excusé..... 01  
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DÉCEMBRE 2025**

**N°2025-12-31 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DÉLIBÉRATION CADRE**

Le jeudi 11 décembre 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le vendredi 28 novembre 2025.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	GUIMARAES Odette
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	BITATSI-TRACHET Françoise
MOULINAT-KERGOAT Hélène	DJABALI Sara	AÏDOUDI Salem
TRILLAUD Laurent	HAMZA Ali	

**Pouvoirs :**

CARRATALA Henri	à MARTIN Pierre-Yves
LE COZ Lucie	à MILOTI Donni
MICONNET Olivier	à MANTEL Serge
HERRMANN Marie-Catherine	à AOUATI Kheireddine
COLLET Marie-Madeleine	à ARNAUD Philippe
ADLANI Myriam	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Excusés :**

RENAULT Bernadette

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. BARATTA a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MARKARIAN rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1 ;

Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu les délibérations mises en place entre le 24 mars 1962 et le 03 juillet 2025 portant création, suppression ou modification de postes ;

Vu l'avis du comité social territorial du 4 décembre 2025

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 2 décembre 2025 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant, et qu'il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et les besoins de la collectivité et de permettre notamment les avancements de grade pour l'année 2025 ;

Considérant que le Conseil Municipal de Livry-Gargan adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement préalablement à l'adoption du budget primitif ;

Considérant le besoin de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour ;

Après en avoir délibéré ;

**À l'unanimité,**

Article 1 : Adopte le tableau des effectifs à jour des emplois permanents et des avancements de grade de la collectivité à compter de l'adoption de la présente délibération comme suit :

Filières	Catégorie	Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois créés	Nombre d'ETP
----------	-----------	-----------------	--------	------------------------	--------------

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montrouge dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251211-2025-12-31-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Emplois fonctionnels	A	Directeur Général des Services 40 à 80 000 habitants	Directeur Général des Services 40 à 80 000 habitants	1	1
Emplois fonctionnels	A	Directeur Général Adjoint des Services 40 à 150 000 habitants	Directeur Général Adjoint des Services 40 à 150 000 habitants	2	2
Emplois fonctionnels	A	Directeur Général des Services Techniques 40 à 80 000 habitants	Directeur Général des Services Techniques 40 à 80 000 habitants	1	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	228	228
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	55	55
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	118	118
Technique	C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	23	23
Technique	C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	32	32
Technique	B	Technicien territorial	Technicien	10	10
Technique	B	Technicien territorial	Technicien principal 2ème classe	9	9
Technique	B	Technicien territorial	Technicien principal 1ère classe	10	10
Technique	A	Ingénieur territorial	Ingénieur	7	7
Technique	A	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	6	6
Technique	A	Ingénieur en chef territorial	Ingénieur en chef	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	36	36
Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	23	23
Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère classe	64	64
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur	17	17
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2ème classe	5	5
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	8	8
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché	33	33
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché principal	12	12
Administrative	A	Directeur territorial	Directeur	Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20251211-2025-12-31-DE Date de télétransmission : 16/12/2025 Date de réception préfecture : 16/12/2025	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale territorial	Auxiliaire de puériculture de classe normale	48	48
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale territorial	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	40	39,17
Médico-sociale	C	Auxiliaire de soins territorial	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	1	1
Médico-sociale	C	Auxiliaire de soins territorial	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	4	4
Médico-sociale	B	Infirmier territorial	Infirmier classe supérieure	2	2
Médico-sociale	A	Infirmier territorial en soins généraux	Infirmier en soins généraux	3	3
Médico-sociale	A	Infirmier territorial en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	3	3
Médico-sociale	A	Puéricultrice territorial	Puéricultrice	2	2
Médico-sociale	A	Sage-femme territorial	Sage-femme hors classe	2	1,46
Médico-sociale	A	Psychologue territorial	Psychologue hors classe	1	0,34
Médico-sociale	A	Psychologue territorial	Psychologue classe normale	2	1,5
Sociale	C	Agents territoriaux des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	18	18
Sociale	C	Agents territoriaux des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	30	30
Sociale	A	Educateur de jeunes enfants territorial	Educateur de jeunes enfants	15	15
Sociale	A	Educateur de jeunes enfants territorial	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	6	6
Police Municipale	C	Agents de police municipale	Gardien-brigadier de police municipale / "Brigadier"	12	12
Police Municipale	C	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal de police municipale	23	23
Police Municipale	B	Chef de service de police municipale	Chef service de police municipale principal de 2ème classe	1	1
Police Municipale	B	Chef de service de police municipale	Chef service de police municipale principal de 1ère classe	2	2
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique territorial	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	19	11,86
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique territorial	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6	4,78

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251211-2025-12-31-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Culturelle	A	Professeur d'enseignement artistique territorial	Professeur d'enseignement artistique classe normale	2	2
Culturelle	A	Professeur d'enseignement artistique territorial	Professeur d'enseignement artistique Hors classe	5	4,5
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine territorial	Adjoint du patrimoine	1	1
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine territorial	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	7	7
Culturelle	B	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	3	3
Culturelle	B	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	1	1
Culturelle	A	Bibliothécaire territorial	Bibliothécaire	2	2
Culturelle	A	Bibliothécaire territorial	Bibliothécaire principal	1	1
Sportive	C	Opérateur territorial des APS	Opérateur principal des APS	2	0,34
Sportive	B	Educateur territorial des APS	Educateur des APS	7	7
Sportive	B	Educateur territorial des APS	Educateur principal de 1ère classe des APS	1	1
Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation	198	105,08
Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	26	26
Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	9	9
Animation	B	Animateur territorial	Animateur	8	8
Animation	B	Animateur territorial	Animateur principal 2ème classe	3	3
Animation	B	Animateur territorial	Animateur principal 1ère classe	1	1
Hors filière	/	/	Médecin généraliste	12	6,29
Hors filière	/	/	Médecin spécialiste	5	1,33
Hors filière	/	/	Médecin en chirurgie dentaire et orthodontie TC	6	2,91
Hors filière	/	/	Médecin pédiatre en crèche	1	0,17
Hors filière	/	/	Collaborateur de cabinet	3	3
Hors filière	/	/	Contrat de projet assistant numérique		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251211-2025-12-31-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

TOTAL GLOBAL	1247	1127,73
--------------	------	---------

- Article 2 : Précise que l'ensemble des précédentes délibérations portant création, suppression ou modification de postes, sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- Article 3 : Autorise le recrutement dans les conditions fixées par l'article L332-1 et suivants du code général de la fonction publique, d'agents contractuels pour occuper les emplois ci-dessus énoncés en absence de candidature statutaire.
- Article 4 : Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.
- Article 5 : Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 11 décembre 2025

Jean-Pierre BARATTA  
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental



7-5

**date de publication : le 17/12/2025**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20251211-2025-12-31-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*